

Les animations scolaires Saint-Paul-Trois-Châteaux

Jeudi 28, vendredi 29 janvier 2021

Pour des animations réussies dans les établissements

► **Par respect pour l'intervenant(e) et dans l'intérêt des enfants, toute animation demande une préparation en classe.**

Si l'enseignant(e) souhaite contacter l'auteur(rice) en amont de la rencontre, s'adresser à la Fête du Livre pour obtenir les coordonnées.

► **La présence de l'enseignant(e) est indispensable aux côtés des élèves pendant la durée de l'animation.**

► **Il est agréable pour l'intervenant(e) de sentir qu'il est attendu et accueilli par l'établissement demandeur.** L'intervenant(e) est un(e) étranger(e) qui pénètre dans la vie de l'école, il/elle ne doit pas être un(e) inconnu(e) !

Comment Participer ?

► **Au sein de l'établissement**

Les classes de Saint-Paul-Trois-Châteaux peuvent bénéficier d'une rencontre auteur dans leur établissement uniquement.

Une personne envoyée par l'établissement viendra chercher l'intervenant(e) et le/la reconduira sur un lieu qui vous sera communiqué dans un autre courrier.

Pour information, la Charte des auteurs et illustrateurs fixe les modalités des rencontres scolaires et limite à 3h par jour les interventions des auteurs(rices).

Comment s'inscrire ?

Après avoir accepté les termes des conditions d'inscription, vous allez avoir accès au formulaire d'inscription.

Choisissez soigneusement l'auteur qui vous intéresse, sachant que votre classe ne pourra bénéficier que d'une intervention maximum.

Pour nous aider à répondre au mieux aux vœux émis, **pensez à joindre à votre inscription, le projet dans lequel s'inscrit votre demande** de participation à la Fête du livre de jeunesse, **en PDF**.

Les inscriptions sont recevables jusqu'au 6 novembre 2020. Toute inscription engagée sera facturée. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte en cas de désistement.

Participation financière des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux :
Sous réserve de la participation de la municipalité, à ce jour.

- **Les rencontres d'1h** avec un auteur, un illustrateur dans les établissements **sont gratuites pour les écoles de Saint-Paul-Trois-Châteaux, grâce au financement de la municipalité.**

À titre d'information, une rencontre d'1h est facturée aux établissements hors St Paul 89€.

Les autres (atelier avec un illustrateur de 1h30 à 2h) **sont payantes, au prorata du dépassement de durée** (cf. tarifs autres communes).